



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## protection des consommateurs

Question écrite n° 91558

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports au sujet de la boisson « Outox ». La boisson Outox annonce accélérer de façon importante la chute du taux d'alcool dans le sang. La véracité de ces affirmations est discutable mais inquiète les acteurs de la lutte contre l'alcoolisme, qui craignent que cette boisson n'incite les gens, en particulier les jeunes, à boire plus quand ils sortent ou avant de conduire. Il lui demande de préciser l'intention du Gouvernement quant à la distribution de cette boisson.

### Texte de la réponse

Une étude autrichienne de l'Institute of Legal Medicine d'Innsbruck indique que la boisson Outox pourrait réduire la concentration sanguine d'alcool de 10 %. Cet effet provient d'un ralentissement de l'absorption gastrique de l'alcool et non d'une augmentation de son élimination. Les auteurs appellent le corps médical à mettre en garde le public contre l'illusion d'un effet positif d'Outox, particulièrement en lien avec la conduite automobile. Ces données doivent être confirmées. Il n'existe pas actuellement de données scientifiques justifiant d'une restriction ou d'une interdiction de vente d'un tel produit.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91558

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2010, page 11573

**Réponse publiée le :** 14 juin 2011, page 6358